



Mairie de  
**PEYPIN**

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 Septembre 2018

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

---

Le 4 septembre 2018 à 19 H 00, le Conseil Municipal, convoqué le 28 août 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire de PEYPIN

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres.

#### Liste « Ensemble pour Peypin » :

Monsieur	LEONARDIS Jean-Marie	
Madame	MAGAGLI Laurence	
Monsieur	GIBELOT Frédéric	
Madame	RESCH Cécile	
Monsieur	MAZEREAU Georges	Absent
Madame	MARTINI Solange	
Monsieur	ETIENNE Thierry	
Madame	LAMBERT Béatrice	Absente
Monsieur	EQUINE Jean Pierre	
Madame	TAFFIN Isabelle	
Monsieur	PAVANETTO Laurent	
Madame	AUDISIO Jacqueline	
Monsieur	PIRONTI Francis	
Madame	DE LA ORDEN Pascale	

Monsieur	ULBRICH Maximilien	
Madame	DE FAZIO Julie	Absente
Monsieur	BIGOT Jean-Marc	
Mademoiselle	GUIDOTTI Valentine	Absente
Monsieur	CAUDULLO Gilbert	
Madame	BERENGER Sandrine	Absente
Monsieur	LE GALL Dominique	
Monsieur	BRAKHA Gabriel	Absente

**Liste « Tous Unis pour Peypin » :**

Monsieur	SALE Albert	
Monsieur	BRUNY Michel	
Madame	COUTURIER Carine	
Mademoiselle	GIANASTASIO Laura	
Monsieur	HUYGHE Yannick	
Madame	LOUIS Alexandra	
Monsieur	GRAMMATICO André	Pouvoir à SALE Albert

Monsieur le Maire propose la candidature de Cécile RESCH en qualité de secrétaire de séance.  
Monsieur HUYGHE propose également sa candidature. Aucune autre candidature ne se déclare.

Il est procédé au vote :

**16 Voix Pour Madame RESCH**

**7 Voix Pour Monsieur HUYGHE.**

Monsieur le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 60/2017 en date du 20 mars 2017.

21	04/06/2018	Création régie d'avance Service Sport
22	13/06/2018	Bail de location Pinto Laurent
23	14/06/2018	Droits de place la pause
24	21/06/2018	Désignation de Maître Grégoire LADOUARI, Avocat Cabinet MCL AVOCATS, pour défendre les intérêts de la Commune/Sébastien BOZZO
25	22/06/2018	Atelier parentalité animé par Mme Albeau
26	25/06/2018	Modification de la régie de recettes aux participations aux spectacles, aux repas et animations diverses
27	25/06/2018	Création de la régie de recettes Location Salles Peypin
28	05/07/2018	Renouvellement Convention entre le Tennis Club de Peypin et la Commune relative aux animations inter-cantine
29	09/07/2018	Concert voix en sol mineur commémoration 14/18 20/10/2018
30	17/07/2018	Institution d'une régie d'avance Service Sport Annule et remplace la décision n ° 21/2018
31	24/07/2018	Institution d'une régie de recettes Activités sportives municipales Annule et remplace la décision n ° 14/2018
32	24/07/2018	Création de la régie de recettes Location Salles Peypin Annule et remplace la décision n ° 27/2018 du 25/06/2018

Monsieur le Maire demande si les décisions amènent des questions.

Monsieur SALE demande la parole et souhaite avoir des explications sur la décision n°24 .

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une acquisition de parcelle en zone naturelle pour laquelle la commune a exercé son droit de préemption.

L'intéressé a indiqué vouloir planter des arbres mais il est par ailleurs champion de cross et les informations recueillies auprès du vendeur ne confirment pas l'intention de planter des arbres.

Monsieur SALE demande le numéro de la parcelle.

Monsieur ETIENNE lui précise l'endroit du litige.

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JUIN 2018**

L'exemplaire du procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 est soumis à l'approbation des membres présents à cette occasion.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur SALE demande qu'il soit ajouté dans les communications qu'il a été nommé maire honoraire par le préfet.

Monsieur le Maire lui dit qu'il a donné l'information en fin du précédent conseil.

Monsieur SALE indique que les communications font partie du procès-verbal du conseil municipal. Monsieur SALE insiste et souhaite qu'il soit mentionné qu'à sa demande, il a été nommé maire honoraire par le préfet.

Monsieur le Maire lui répond qu'il avisera et propose de passer au vote.

Madame la Directrice Générale des Services demande aux membres du groupe Tous Unis pour Peypin de bien vouloir indiquer clairement leurs votes pour le retranscrire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote :

**16 Pour, 4 Voix Contre (LOUIS Alexandra, HUYGHE Yannick, SALE Albert, GRAMMATICO André), 2 Voix Abstention (Carine COUTURIER, Michel BRUNY).**

## 2- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le tableau des effectifs.

Grades ou emplois	Catégorie s	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont pourvus temps non complet
<b>Filière administrative</b>				
Directeur Général des Services	A	1	1	0
Attaché Principal	A	1	1	0
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	1	1	0
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	7	6	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	1	0
Adjoint administratif	C	5	4	0
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>14</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>				
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	0	0
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	4	4	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	2	0
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	16	14	0
Adjoint technique	C	22	20	6
<b>TOTAL</b>		<b>49</b>	<b>44</b>	<b>6</b>
<b>Filière sanitaire et sociale</b>				
Cadre de Santé de 2ème classe	A	1	1	0

Educateur Principal de jeunes enfants	B	1	1	0
Educateur jeune enfant	B	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	3	3	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	7	6	0
ATSEM Principal de 1ère classe	C	2	2	0
ATSEM principal de 2è classe	C	3	2	3
Agent social principal de 2è classe	C	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>16</b>	<b>4</b>
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation Principal de 2è classe	C	2	2	0
Adjoint d'animation	C	11	9	5
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
<b>Filière culturelle</b>				
Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	B	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	C	1	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Filière police municipale</b>				
Brigadier Chef Principal	C	1	1	0
Gardien de police	C	1	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière sportive</b>				
Opérateur des APS	C	1	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>106</b>	<b>88</b>	<b>16</b>

Monsieur Le Maire demande à Madame la directrice Générale des services de préciser les modifications.

Madame la directrice générale des services explique pour les besoins du service les modifications depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures pour les besoins du service au 1<sup>er</sup> septembre 2018. L'agent concerné occupait un poste à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.
- Au 1<sup>er</sup> août 2018, un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe devient vacant en raison d'un départ à la retraite
- Un poste de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe est créé pour permettre la nomination par avancement de grade.
- Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28 heures pour les besoins des écoles. L'agent occupait un poste de 31 heures hebdomadaires et souhaite modifier son temps de travail.
- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet de 29 heures 30 hebdomadaires pour les écoles. L'agent occupait un poste de 34 heures 30 hebdomadaires et souhaite modifier son temps de travail.
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe est pourvu depuis le 1<sup>er</sup> juin au service des sports

Monsieur BRUNY demande si cela a des incidences sur la masse salariale.

Madame la directrice générale des services indique qu'effectivement, il y a des incidences dans les deux sens. Le départ en retraite va diminuer la masse salariale. Il en est de même suite à la demande des agents de voir diminuer leurs heures le soir de ménage et la réorganisation du poste ménage. Inversement une création de poste pour un recrutement extérieur augmente la masse salariale. Mais il y a entre les deux un équilibre.

Monsieur GIBELOT indique qu'à ce jour le chapitre 12 est tenu.

Monsieur BRUNY demande si le chiffre 106 correspond au nombre d'agents.

Madame la directrice générale des services indique qu'il s'agit des effectifs budgétaires et que lors d'une réunion du prochain comité technique paritaire les postes non pourvus pourront être supprimés. Ainsi on arrivera à un effectif budgétaire de 88 agents titulaires et stagiaires.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote :

**23 Pour.**

### **3- DELEGATION DE POUVOIRS**

Monsieur Le Maire indique que le Conseil Municipal a la faculté de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, tout ou partie des dispositions contenues dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par délibération n°60/2017, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire une partie de ses pouvoirs.

Compte-tenu de la nouvelle rédaction de l'article L2122-22 du CGCT et pour une bonne marche de l'administration et afin d'écourter les délais de traitement, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer les pouvoirs mentionnés au 27° de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire, si le Conseil Municipal lui délègue ce pouvoir, pourra procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux et ce pour tous les projets municipaux.

Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote :

**15 Voix Pour, 1 Voix Abstention (MARTINI Solange), 7 Voix Contre (LOUIS Alexandra, HUYGHE Yannick, SALE Albert, GRAMMATICO André, Carine COUTURIER, Michel BRUNY).**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15**

Le Maire,  
Jean Marie LEONARDIS



La secrétaire de Séance  
Cécile RESCH

*PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 septembre 2018*  
*Conseil Municipal de la commune de Peypin*